

Renault MOBILITY

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION ET DE RESERVATION

ARTICLE 1.	OBJET ET DEFINITIONS	2
ARTICLE 2.	CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'ACCES AU SERVICE RENAULT MOBILITY.....	4
ARTICLE 3.	MISE A DISPOSITION DES VEHICULES ET RESERVATION EN LIGNE	6
ARTICLE 4.	REGLEMENT DE LA RESERVATION	8
ARTICLE 5.	RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR	9
ARTICLE 6.	DROIT DE RETRACTATION / SUSPENSION / RESILIATION DU CONTRAT	10
ARTICLE 7.	RESPONSABILITES DE RENAULT MOBILITY ET DU LOUEUR.....	12
ARTICLE 8.	DISPOSITIONS DIVERSES.....	14
ARTICLE 9.	LOI APPLICABLE / JURIDICTION COMPETENTE	15

ARTICLE 1. OBJET ET DEFINITIONS

1.1. Définitions

Accessoire : désigne tout équipement relatif à l'utilisation, à la conduite et au stationnement du Véhicule (clés, écran de guidage, lecteur de carte, boîtier d'autopartage, câble de recharge) et document administratif (carte grise, certificat d'assurance, constat européen d'accident).

Conditions Générales d'Inscription et de Réservation (ou CGIR) : désigne les présentes Conditions Générales d'Inscription et de Réservation du Service d'Autopartage RENAULT MOBILITY.

LOUEUR : désigne une agence de location, indépendante ou filiale du GROUPE RENAULT, membre du Réseau de franchisés RENAULT RENT, et qui fournit les services de location de Véhicules en autopartage RENAULT MOBILITY.

Réseau Franchisé RENAULT RENT : désigne l'ensemble des agences de location franchisées RENAULT RENT, indépendantes ou filiales du GROUPE RENAULT. L'activité de ces franchisés est la location de courte durée de véhicules utilitaires et de tourisme pour les particuliers et les professionnels.

RENAULT MOBILITY : désigne l'offre commerciale de Service d'Autopartage, proposée par le Réseau Franchisé RENAULT RENT et la Société RENAULT SAS.

RENAULT MOBILITY PASS : désigne le pass vendu par le Réseau Franchisé RENAULT RENT permettant d'accéder au service RENAULT MOBILITY selon des modalités fixées par le contrat de vente RENAULT MOBILITY PASS.

RENAULT SAS : société par action simplifiée au capital de 533 941 113 euros, dont le siège social est au 13/15 Quai Le Gallo, 92100, Boulogne-Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 780 129 987.

Règles : désigne toutes les règles ou les politiques relatives à l'utilisation par un Utilisateur du Service d'Autopartage RENAULT MOBILITY, décrites dans le présent Contrat ou sur le site Web RENAULT MOBILITY.

Service d'Autopartage : désigne le service de location de courte durée et de gestion partagée de Véhicules thermiques ou électriques proposé par le Réseau Franchisé RENAULT RENT dans le cadre du présent Contrat.

Service Relations Clients RENAULT MOBILITY : désigne la plateforme de gestion du Service RENAULT MOBILITY, à disposition des Utilisateurs du Service, disponible 24h/24 et 7j/7, joignable par téléphone au 0 805 080 217, et par e-mail à l'adresse renault.mobility@renault.com.

Utilisateur : désigne la personne qui accepte et s'engage à respecter les présentes Conditions Générales d'Inscription et de Réservation du Service d'Autopartage RENAULT MOBILITY, dans les conditions dudit document.

Véhicule : désigne un Véhicule thermique ou électrique mis à disposition des Utilisateurs par le LOUEUR dans le cadre de son Service d'Autopartage, et équipé d'une solution de verrouillage et déverrouillage des portes sans clé.

1.2. Objet

1.2.1. Les présentes Conditions Générales d'Inscription et de Réservation ont pour objet de définir les droits et obligations de l'Utilisateur s'inscrivant au Service d'Autopartage RENAULT MOBILITY, et qui pourra louer les Véhicules pour des périodes de courtes durées, et vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24) sept (7) jours sur sept (7) en libre-service.

1.2.2. Le Service d'Autopartage RENAULT MOBILITY est exploité au travers d'agences réparties sur tout le territoire français qui sont exploitées par des franchisés indépendants ou filiales du GROUPE RENAULT.

1.2.3. RENAULT SAS met à disposition de l'Utilisateur un site internet et une application mobile lui permettant de réserver un Véhicule auprès d'un LOUEUR du Réseau Franchisé RENAULT RENT.

1.2.4. RENAULT SAS se réserve le droit de modifier les termes du présent Contrat. Dans ce cas, l'Utilisateur sera informé des modifications par e-mail, à l'adresse e-mail qu'il aura renseigné dans ses paramètres de compte sur le site internet www.renault-mobility.com, ou sur l'application mobile dédiée.

1.2.5. Le Service d'Autopartage RENAULT MOBILITY dispose d'un site internet, consultable à l'adresse suivante : www.renault-mobility.com, ainsi que d'une application mobile Renault Mobility, compatible avec iOS et Android, sur lesquels les Utilisateurs peuvent s'inscrire pour réserver des véhicules dans les conditions ci-après exposées.

ARTICLE 2. CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'ACCES AU SERVICE RENAULT MOBILITY

2.1. Conditions d'éligibilité

2.1.1. Toute personne souhaitant devenir Utilisateur du Service d'Autopartage RENAULT MOBILITY doit remplir les conditions suivantes :

- Être âgé d'au moins 18 ans révolus à la date de demande d'adhésion ;
- Être titulaire d'un permis de conduire national de catégorie B en cours de validité, délivré depuis au moins 12 mois ;
- Pour les ressortissants d'un pays hors de l'Union Européenne, un permis de conduire national en cours de validité, délivré depuis au moins 12 mois par les autorités du pays du ressortissant, et un permis de conduire international en cours de validité ;
- Avoir dûment et intégralement complété le processus d'inscription au Service d'Autopartage RENAULT MOBILITY et fournir toutes les informations et documents demandés ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise de produits stupéfiants au cours des deux années précédant la date d'inscription au Service d'Autopartage.

2.1.2. La détention d'un permis « blanc » ou provisoire, ou une déclaration de perte ou de vol du permis de conduire ne permettent pas l'inscription d'un Utilisateur.

2.1.3. En effectuant une demande d'inscription au Service d'Autopartage RENAULT MOBILITY, l'Utilisateur confirme, par l'acceptation des présentes CGIR, qu'il remplit bien toutes ces conditions d'éligibilité.

2.2. Renseignements et documents à fournir par l'Utilisateur

2.2.1. Pour pouvoir s'inscrire au Service d'Autopartage RENAULT MOBILITY, l'Utilisateur devra préalablement remplir le formulaire d'inscription sur le site web www.renault-mobility.com ou sur l'application mobile de RENAULT MOBILITY, compatible avec les plateformes iOS et Android, et téléchargeable sur Apple Store et Google Play gratuitement (à l'exception du coût de communication appliqué par l'opérateur de téléphonie de l'Utilisateur). L'Utilisateur devra obligatoirement renseigner les informations suivantes :

- Civilité,
- Nom,
- Prénom,
- Date de naissance,
- Lieu de naissance,
- Adresse postale,
- Numéro de téléphone mobile,
- Adresse email,
- Numéro de permis de conduire,
- Date de délivrance du permis de conduire,
- Lieu de délivrance du permis de conduire,
- Date d'expiration du permis de conduire, si l'Utilisateur est titulaire d'un permis de conduire délivré après le 19 Janvier 2013.

2.2.2. L'Utilisateur devra également envoyer électroniquement sur le site web ou l'application mobile de RENAULT MOBILITY les documents suivants :

- Copie recto verso de son permis de conduire valable en France et en cours de validité,

- Copie de sa carte nationale d'identité française ou de son passeport français ou étranger en cours de validité.

2.3. Engagement de l'Utilisateur

2.3.1. En effectuant une demande d'inscription au Service d'Autopartage RENAULT MOBILITY, et par l'acceptation des présentes CGIR, l'Utilisateur reconnaît avoir lu et compris ces CGIR et accepter leur application. L'Utilisateur s'engage sur l'honneur à l'égard de RENAULT SAS et du LOUEUR sur la véracité des informations et la validité des documents qu'il fournit.

2.3.2. L'Utilisateur est tenu de maintenir ses informations à jour, telles que son numéro de téléphone, son adresse mail, son adresse postale et autres informations de compte pouvant affecter le respect par l'Utilisateur des conditions d'éligibilité mentionnées à l'article 2.2., y compris et de façon non limitative, toute modification de son permis de conduire.

2.3.3. Dans le cadre de l'utilisation du Service d'Autopartage RENAULT MOBILITY, les appels téléphoniques et e-mails envoyés à RENAULT MOBILITY peuvent être enregistrés ou surveillés. En utilisant ces formes de communication, l'Utilisateur consent à l'enregistrement et / ou suivi des appels et e-mails.

2.3.4. Seuls les Utilisateurs inscrits au Service d'Autopartage RENAULT MOBILITY, et qui remplissent les conditions d'éligibilité mentionnées dans les présentes Conditions Générales d'Inscription et de Réservation, sont autorisés à réserver et conduire des Véhicules RENAULT MOBILITY. Les non-inscrits (y compris les anciens Utilisateurs inscrits dont l'inscription a été résiliée) ne sont pas autorisés à réserver, ni conduire un Véhicule.

2.4. Validation de l'accès au Service d'Autopartage RENAULT MOBILITY

2.4.1. Une fois le formulaire de demande d'inscription rempli et les pièces justificatives téléchargées par l'Utilisateur sur le site web ou l'application mobile de RENAULT MOBILITY, un opérateur du Service RENAULT MOBILITY examinera la demande et les documents transmis. Si la demande d'inscription est conforme aux conditions d'éligibilité mentionnées dans le présent Contrat, il validera l'inscription de l'Utilisateur dans un délai maximum de deux (2) jours ouvrés. L'Utilisateur sera informé de la validation de son inscription par l'envoi d'un email à l'adresse email renseignée par l'Utilisateur dans le formulaire de demande d'inscription.

2.5. Prérogatives de RENAULT SAS et de son Réseau de Franchisés RENAULT RENT

2.5.1. RENAULT SAS et les agences de location du Réseau de Franchisés RENAULT RENT se réservent le droit d'effectuer des contrôles périodiques du permis de conduire de l'Utilisateur afin de s'assurer de sa validité et du respect des conditions d'inscription susvisées.

2.5.2. Le LOUEUR et RENAULT SAS se réservent le droit, à leur seule discrétion, de refuser, suspendre ou mettre fin à l'inscription de tout Utilisateur qui ne respecte pas ou ne respecte plus les exigences d'éligibilité et d'utilisation du Service RENAULT MOBILITY.

ARTICLE 3. MISE A DISPOSITION DES VEHICULES ET RESERVATION EN LIGNE

3.1. Mise à disposition

3.1.1. L'Utilisateur peut louer un Véhicule RENAULT MOBILITY auprès des LOUEURS du Réseau Franchisé RENAULT RENT, en le réservant préalablement sur le site internet ou l'application mobile RENAULT MOBILITY, mis à disposition par RENAULT SAS.

3.2. Réserve de location en ligne

3.2.1. Les réservations sont toujours nécessaires, et doivent être faites en amont de l'utilisation.

3.2.2. Pour réserver un Véhicule RENAULT MOBILITY en ligne, l'Utilisateur doit :

- S'être préalablement inscrit et son inscription doit être validée par un opérateur du Service RENAULT MOBILITY,
- Être authentifié sur le site internet ou l'application mobile,
- Avoir renseigné les informations d'une carte bancaire en cours de validité et valide à la date de fin réelle de la réservation.

3.2.3. L'Utilisateur peut réserver un Véhicule RENAULT MOBILITY pour une location de courte durée allant d'une (1) heure minimum à cinq (5) jours maximum. Il peut réserver un Véhicule jusqu'à trente (30) jours à l'avance, et au plus tard une (1) minute avant la date et l'heure de départ. Les Véhicules RENAULT MOBILITY peuvent être réservés vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24) et sept (7) jours sur sept (7), à condition qu'ils ne soient pas déjà réservés par d'autres Utilisateurs.

3.2.4. Pour réserver un Véhicule, l'Utilisateur doit effectuer une recherche en fournissant les critères suivant : point géographique de recherche de Véhicule, type de Véhicule (tourisme ou utilitaire), date et heure de début de réservation, date et heure de fin de réservation. Une liste de Véhicules disponibles est proposée à l'Utilisateur au regard des critères de sa recherche, et sous réserve de disponibilité de Véhicules autour du lieu de recherche saisi et aux dates et horaires indiqués. Les Véhicules disponibles sont localisés sur des sites indiqués sur la carte.

3.2.5. La liste des résultats affiche une estimation du prix de la location pour chaque Véhicule disponible proposé à la location. Le prix affiché comprend :

- Un montant forfaitaire calculé en fonction de la durée de réservation choisie,
- Un forfait kilométrique,
- La TVA.

Le tarif réel facturé en fin de location peut se voir augmenté, notamment en cas de retard à la restitution du Véhicule, et de dépassement kilométrique.

3.2.6. Si un Véhicule correspondant aux critères de recherche de l'Utilisateur est disponible, l'Utilisateur peut confirmer sa réservation, après avoir lu et accepté les Conditions Générales de Location.

3.2.7. Pour que la demande de réservation de l'Utilisateur soit acceptée, ce dernier doit avoir préalablement renseigné les coordonnées d'une carte bancaire valide sur le site internet ou l'application mobile RENAULT MOBILITY. La carte bancaire renseignée doit être valide à la date de fin réelle de réservation pour permettre le débit automatique du montant total de la location sur le titre bancaire renseigné en fin de location. En cas de perte ou de vol de sa carte bancaire, l'Utilisateur est tenu d'en informer le Service Relations Clients RENAULT MOBILITY rapidement (avant la date de début

de sa prochaine location), et/ou de renseigner les coordonnées de sa nouvelle carte bancaire valide sur le site internet ou l'application mobile.

3.2.8. En cas de carte bancaire expirée ou invalide, ou en cas de location ou frais supplémentaire au titre d'une location impayé(e), l'inscription de l'Utilisateur pourra être suspendue, et l'Utilisateur ne pourra plus effectuer de nouvelle réservation, ni démarrer les locations déjà réservées, jusqu'à renseignement de nouvelles coordonnées de carte bancaire ou régularisation des montants impayés.

3.2.9. A la validation de la réservation, l'Utilisateur reçoit un e-mail de confirmation de sa réservation, ainsi qu'un SMS de confirmation si l'Utilisateur a choisi, dans les paramètres de communication de son compte client sur le site internet ou l'application mobile RENAULT MOBILITY, de recevoir les informations de location par SMS.

3.2.10. Toute réservation est nominative et non transmissible. Seul l'Utilisateur ayant effectué la réservation est autorisé à conduire le Véhicule réservé.

3.3. Modification et annulation de réservation

3.3.1. Toute annulation ou modification de réservation pourra être faite par l'Utilisateur avant l'heure de début de réservation. Au-delà, l'Utilisateur devra contacter le Service Relations Clients RENAULT MOBILITY pour modifier ou annuler sa réservation.

3.3.2. Une annulation ou modification de réservation pourra faire l'objet de frais supplémentaires, conformément aux Conditions Tarifaires (Annexe des Conditions Générales de Location), que l'Utilisateur lit et accepte expressément en confirmant sa réservation.

3.3.3. Une demande de prolongation de location en cours devra être faite par téléphone, en appelant le Service Relations Clients RENAULT MOBILITY, et sera acceptée sous réserve :

- De la disponibilité du Véhicule utilisé pour la période de prolongation souhaitée,
- Que la demande de prolongation soit faite avant l'expiration de la location en cours,
- Que l'Utilisateur dispose des fonds suffisants sur la carte bancaire utilisée lors de sa réservation pour régler le montant de la prolongation ou sur son RENAULT MOBILITY PASS.

3.3.4. Toute demande de prolongation faite après expiration de la réservation sera considérée comme un retard à la restitution du Véhicule, et entrainera de nouveaux frais, tels qu'indiqué en Annexe des Conditions Générales de Location.

ARTICLE 4. REGLEMENT DE LA RESERVATION

4.1. En cas de paiement par carte bancaire

4.1.1. L'Utilisateur doit obligatoirement renseigner les coordonnées d'une carte bancaire valide pour pouvoir effectuer une réservation. Il doit renseigner :

- Le numéro de la carte bancaire,
- Sa date d'expiration,
- Son cryptogramme visuel,
- Le titulaire de la carte.

En fin de chaque location, le montant réel à facturer à l'Utilisateur est calculé à partir des données remontées du véhicule (heure réelle de restitution du véhicule, kilomètres parcourus). Les informations de carte bancaire renseignées sont destinées à réaliser la transaction et le paiement électronique sécurisé de la location. En communiquant ces coordonnées de carte bancaire, l'Utilisateur accepte par avance et sans condition d'être débité du montant de la location.

4.1.2. Les coordonnées de carte bancaire saisies sont saisies sur un module sécurisé. Elles sont cryptées et protégées contre l'interception de tiers.

4.1.3. Lors de l'enregistrement des coordonnées de carte bancaire, nous effectuons une demande d'autorisation de paiement par carte bancaire d'un (1) euro, dont le but est de vérifier la validité du moyen de paiement renseigné. Une fois cette demande d'autorisation confirmée par la banque de l'Utilisateur, la demande est annulée. Le montant d'un (1) euro n'est donc jamais débité à l'Utilisateur.

4.2. En cas d'utilisation du RENAULT MOBILITY PASS

Une réservation effectuée par un utilisateur détenteur d'un RENAULT MOBILITY PASS ne donnera pas lieu à un prélèvement sur la carte bancaire de l'Utilisateur.

À la suite d'une réservation, le montant final correspondant à la réservation sera déduit automatiquement du crédit disponible dans le RENAULT MOBILITY PASS de l'Utilisateur. Celui-ci sera tenu au courant de son solde restant par mail, dans un délai d'une semaine suivant une ou plusieurs utilisations.

ARTICLE 5. RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR

L'Utilisateur est responsable de tout manquement aux présentes Conditions Générales d'Inscription et de Réservation du Service d'Autopartage RENAULT MOBILITY, que ce manquement soit de son propre fait, action ou omission. L'Utilisateur supportera toutes les conséquences de son manquement quelles qu'elles soient, et indemniserà RENAULT SAS et/ou le LOUEUR concerné et/ou tout tiers impliqué de tous les dommages directs découlant de son propre fait, action ou omission.

ARTICLE 6. DROIT DE RETRACTATION / SUSPENSION / RESILIATION DU CONTRAT

7.1. Droit de rétractation

7.1.1. Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, la réservation d'un Véhicule à partir du site internet www.renault-mobility.com ou de l'application mobile dédiée ne peut pas être annulée par rétractation de l'Utilisateur.

7.2. Suspension

7.2.1. Le LOUEUR et RENAULT SAS pourront suspendre temporairement l'accès de l'Utilisateur au Service en cas de réservation, location, ou frais supplémentaire au titre d'une location, impayé(e), jusqu'au moment du paiement effectif des sommes dues à ce titre qui devra intervenir au plus tard trente (30) jours après l'envoi par le LOUEUR à l'Utilisateur d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception. L'Utilisateur sera informé qu'il ne peut plus réserver de Véhicule RENAULT MOBILITY, ni honorer une location déjà réservée, jusqu'à règlement des sommes dues. Le compte de l'Utilisateur sera réactivé au plus tard cinq (5) jours ouvrables après constat du règlement complet des sommes dues (intérêts et frais inclus).

7.2.2. Le LOUEUR et RENAULT SAS pourront suspendre temporairement l'accès de l'Utilisateur détenteur d'un RENAULT MOBILITY PASS au Service en cas d'échec de paiement du RENAULT MOBILITY PASS selon les modalités acceptés lors de l'achat du RENAULT MOBILITY PASS. L'Utilisateur sera informé qu'il ne peut plus réserver de Véhicule via son RENAULT MOBILITY PASS, ni honorer une location déjà réservée, jusqu'à règlement des sommes dues. Le compte de l'Utilisateur sera réactivé au plus tard cinq (5) jours ouvrables après constat du règlement complet des sommes dues (intérêts et frais inclus).

7.3. Résiliation

7.3.1. L'Utilisateur peut mettre fin à son inscription en contactant le Service Relations Clients RENAULT MOBILITY par e-mail à l'adresse renault.mobility@renault.com. RENAULT SAS procédera à la résiliation de l'inscription de l'Utilisateur, dans un délai 10 jours à compter de la date de réception de l'email de demande de résiliation, et sous réserve que l'Utilisateur se soit acquitté de toutes les sommes dues au titre du Service d'Autopartage RENAULT MOBILITY.

7.3.2. RENAULT SAS pourra résilier de plein droit l'inscription de l'Utilisateur au Service d'Autopartage RENAULT MOBILITY, avec effet immédiat et sans formalité dans les cas suivants :

- Non-paiement par l'Utilisateur de toute somme impayée, due au LOUEUR, au titre d'une réservation ou d'une location, dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi par le LOUEUR à l'Utilisateur d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ;
- Manquement de l'Utilisateur à son obligation de fournir des informations conformes à la réalité ;
- Manquement de l'Utilisateur à informer RENAULT SAS ou le LOUEUR de toute modification des informations qu'il a communiquées lors de son inscription, ou de toute modification de sa situation pouvant affecter le respect par l'Utilisateur des conditions d'éligibilité mentionnées à l'Article 2.2, y compris et de façon non limitative, toute modification concernant la validité de son permis de conduire, et toute modification du nombre de points ou des autorisations de son permis de conduire ;
- Manquement aux présentes CGIR ;

- Survenance répétée d'accidents impliquant un Véhicule RENAULT MOBILITY loué au titre desquels l'Utilisateur est déclaré responsable. Le nombre d'accidents à partir duquel l'inscription de l'Utilisateur sera résiliée, sera laissé à la seule discrétion raisonnable de RENAULT SAS ;
- L'Utilisateur adopte une attitude que RENAULT SAS ou le LOUEUR, à leur discrétion, jugent inapproprié, abusif ou imprudent.

7.3.3. Aucun frais ne sera remboursé en cas de résiliation. La résiliation entraînera l'expiration de toute réservation ou de toute location en cours, et entraînera l'obligation pour l'Utilisateur de restituer au LOUEUR tout Véhicule ou accessoire, au plus tard à la date effective de la résiliation.

ARTICLE 7. RESPONSABILITES DE RENAULT MOBILITY ET DU LOUEUR

8.1. Incapacité à délivrer le modèle spécifié dans la réservation confirmée

8.1.1. RENAULT SAS et le LOUEUR ne pourront être tenus responsables en cas d'absence ponctuelle de Véhicules disponibles à la réservation sur le site internet www.renault-mobility.com ou sur l'application mobile dédiée.

8.1.2. Dans le cas où le LOUEUR ne serait pas en mesure de délivrer à l'Utilisateur le modèle spécifié dans la réservation confirmée en raison d'un événement indépendant de sa volonté, et en serait informé à l'avance, le Service Relations Clients RENAULT MOBILITY ou le LOUEUR chercheront un Véhicule de modèle identique en remplacement du Véhicule initialement affecté, et enverra la modification de réservation à l'Utilisateur.

8.1.3. En cas d'absence de Véhicule de modèle identique, le Service Relations Clients RENAULT MOBILITY ou le LOUEUR propriétaire du Véhicule initialement réservé, contacteront l'Utilisateur le plus rapidement possible par e-mail ou par téléphone pour l'en avertir et lui proposer :

- Soit l'annulation de sa réservation,
- Soit le remplacement par un modèle de Véhicule de même catégorie,
- Soit le remplacement par un Véhicule de catégorie supérieure, sans frais additionnel,
- Soit le remplacement par un Véhicule de catégorie inférieure, au prix correspondant assorti d'une compensation telle qu'un bon de réduction pour une prochaine location auprès du LOUEUR.

8.2. Limitation de responsabilité

8.2.1. RENAULT SAS et le LOUEUR ne pourront être tenus responsables du non-respect de leurs obligations en cas de force majeure.

8.2.2. RENAULT SAS et le LOUEUR ne pourront pas être tenus responsables de l'inexécution ou de la mauvaise exécution des présentes CGIR lorsqu'elle est imputable soit au client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au contrat.

8.2.3. Aucune disposition des présentes CGIR n'est susceptible d'affecter les dispositions légales d'ordre public protégeant le consommateur ou d'exclure ou limiter toute responsabilité en cas de décès ou de blessures survenant du fait de la négligence ou de manœuvres frauduleuses de RENAULT SAS et/ou le LOUEUR.

8.2.4. L'Utilisateur reconnaît expressément que RENAULT SAS et le LOUEUR, ses cadres et ses employés ne pourront être tenus pour responsables du fait des éventuels dommages indirects tels que perte de chiffre d'affaires, de clientèle, de données ou toute autre perte immatérielle (y compris dans l'hypothèse où RENAULT SAS et le LOUEUR auraient été informées d'un tel risque), résultant de la réservation et du paiement en ligne.

8.2.5. RENAULT SAS et le LOUEUR ne pourront être tenus responsables pour les pertes, dommages ou retards résultant de la perte ou du vol du smartphone de l'Utilisateur, permettant le verrouillage et le déverrouillage des portes du Véhicule, et de l'utilisation frauduleuse de ce smartphone par un tiers.

8.2.6. Aucune responsabilité ne pourra être encourue à l'encontre de RENAULT SAS et du LOUEUR, en cas d'impossibilité de prendre contact avec l'Utilisateur due à une absence de mise à jour par ce dernier des informations requises à l'Article 2 des présentes CGIR.

8.2.7. RENAULT SAS n'assume aucune obligation ni responsabilité quant à l'exécution du Service par le LOUEUR. Tous dommages ou contestations pouvant survenir à l'occasion de l'exécution et de la fin de la location que l'Utilisateur aura effectuée auprès du LOUEUR doivent être portés à l'encontre de ce dernier.

ARTICLE 8. DISPOSITIONS DIVERSES

9.1. En s'inscrivant au Service d'Autopartage RENAULT MOBILITY, l'Utilisateur déclare et garantit à RENAULT SAS qu'il a reçu toutes les explications nécessaires concernant le présent Contrat, y compris les Annexes, et qu'il a soigneusement examiné et pleinement compris ses engagements et ses obligations.

9.2. Les droits accordés à l'Utilisateur, en vertu du présent Contrat ne sont pas cessibles ni transférables, en tout ou partie. Toute tentative de transférer ce contrat sans le consentement écrit de RENAULT SAS sera considéré comme nul et sans effet.

9.3. Tout avis ou autre communication donné à l'Utilisateur doit être par écrit et considéré comme acquis 48 heures après avoir été expédié par la poste ou par e-mail à l'Utilisateur à l'adresse fournie à RENAULT SAS lors de l'inscription.

9.4. Toutes les notifications ou autres communications données au Service Relations Clients RENAULT MOBILITY doivent être faites par écrit et doivent être envoyées par e-mail ou par courrier recommandé à l'adresse ci-dessous :

RENAULT SAS

Renault Mobility

API : FR K22 OM7 050

22, rue Yves Kermen,

92100 Boulogne-Billancourt

E-mail : contact@renault-mobility.com

9.5. Tout avis envoyé par e-mail doit être considéré comme reçu le premier jour ouvrable après qu'il ait été envoyé, sauf si l'expéditeur est informé que l'adresse e-mail est incorrecte ou invalide.

9.6. Chaque partie peut changer sa ou ses adresses en donnant un avis à l'autre partie en conformité avec cette disposition.

9.7. Si l'une quelconque des dispositions du Contrat est annulée en tout ou partie, la validité des autres dispositions du contrat n'en sera pas affectée. Dans ce cas, les parties devront, si cela s'avère possible, remplacer cette disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet du contrat.

ARTICLE 9. LOI APPLICABLE / JURIDICTION COMPETENTE

10.1. Les présentes Conditions Générales d'Inscription et de Réservation du Service d'Autopartage RENAULT MOBILITY sont accessibles sur le site internet www.renault-mobility.com hébergé sur le territoire français. Elles sont rédigées en français et sont régies par la loi française.

10.2. Tout différend relatif à l'exécution ou à l'interprétation des présentes CGIR, et qui n'a pu aboutir à un accord amiable entre les parties, relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nanterre lorsque l'Utilisateur est un professionnel.

10.3. Lorsque l'Utilisateur est un particulier, le choix du Tribunal se fera conformément à la loi.